

ADHÉREZ

au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
du Val d'Oise



« *L'architecture est une expression de la culture ...* »

« *...Les CAUE ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement* »

Loi du 3 janvier 1977- Art.1er

POURQUOI ?

- bénéficier de services personnalisés
- devenir acteurs du débat sur le cadre de vie
- participer à la définition des orientations de travail et de recherche
- bénéficier du droit de vote à l'assemblée générale



Bénéficiez

pleinement de nos services

► **UNE RÉPONSE PRIORITAIRE À VOS DEMANDES**

- évaluation d'une situation , diagnostic
- note de synthèse pour un programme d'actions
- animation d'une réunion de restitution
- participation d'un architecte, urbaniste, paysagiste ou éco-conseiller à une commission municipale

► **UN TARIF RÉDUIT AUX FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE CAUE ET/OU LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS PERSONNALISÉES**

► **DES INVITATIONS AUX CONFÉRENCES ET ATELIERS ORGANISÉS PAR LE CAUE**

► **LA PARTICIPATION D'UN ARCHITECTE-CONSEILLER AUX JURYS QUE VOUS ORGANISEZ DANS LE CADRE D'APPELS D'OFFRE**

► **LES SERVICES DU CENTRE DE DOCUMENTATION**

- Recherche documentaire
- Dossiers thématiques
- Bibliographies

► **LA POSSIBILITÉ D'ORGANISER DANS VOTRE COMMUNE DES OPÉRATIONS DE PROMOTION DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME, DU PAYSAGE OU DE L'ENVIRONNEMENT** (conférences, visites, itinéraires de découverte)



Adhésion*

au CAUE du Val d'Oise

Adhérer, c'est soutenir le CAUE dans ses missions de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement...

NOM OU ORGANISME

.....
.....

ADRESSE

.....
.....

TÉLÉPHONE

.....

E - MAIL

.....

NOM ET FONCTION DU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

.....

FAIT À :

LE :

SIGNATURE :



COMMUNES

moins de 500 habitants:	110 €
de 501 à 1000 habitants:	165 €
de 1001 à 2000 habitants:	330 €
de 2001 à 5000 habitants:	660 €
de 5001 à 10 000 habitants:	825 €
de 10 001 à 40 000 habitants:	1375 €
plus de 40 000 habitants:	2750 €

INTERCOMMUNALITES

moins de 30 000 habitants:	1000 €
de 30 001 à 100 000 habitants:	1500 €
supérieur à 100 000 habitants:	3500 €

AUTRES

Groupement professionnel et autre personne morale	150 €
Association, membre bienfaiteur	100 €
Bailleurs	250 €
Professionnel (individuel)	45 €
Particulier	32 €

RÈGLEMENT

par chèque ou virement administratif à l'ordre du CAUE 95



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE

Moulin de la Couleuvre
Rue des Deux Ponts
BP 40163 Pontoise
95304 Cergy-Pontoise Cedex

+33 (0)1 30 38 68 68
caue95@caue95.org
www.caue95.org